



communiqué

N°:
No.: 22

Le 6 mars 1985

DÉCLARATION DU TRÈS HONORABLE JOE CLARK
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES
CONCERNANT LE TRAITEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE
DANS LE CONFLIT IRANO-IRAKIEN

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a demandé aujourd'hui à l'Iran et à l'Irak de mettre en oeuvre les recommandations de la commission ousoïenne chargée d'enquêter sur le traitement que les deux pays réservent à leurs prisonniers de guerre.

Le groupe d'experts chargé par le secrétaire général des Nations Unies d'enquêter sur le traitement des prisonniers militaires et civils dans le conflit irano-irakien a conclu à l'unanimité que les Conventions de Genève, qui constituent la pierre angulaire du droit humanitaire contemporain, n'ont pas été entièrement respectées.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a souligné en particulier la recommandation aux termes de laquelle les deux parties devraient donner libre accès au Comité international de la Croix-Rouge et instaurer une politique d'échange de prisonniers de façon à soulager les souffrances causées par une incarcération prolongée. Il a également réitéré l'appel que le Canada fait depuis longtemps en faveur de la cessation du conflit, en pressant les deux parties d'avoir recours aux bons offices du secrétaire général des Nations Unies.